

trat de louage ou le vœu religieux étaient énergiquement protégés et rendus obligatoires par la loi, un seul moment d'erreur ou de misère suffirait pour enchaîner l'homme à quelque travail ou à quelque dieu. Théoriquement la société pourrait encore affirmer la liberté du travail et de la conscience, de l'âme et du corps, mais cette affirmation ne serait qu'une méprisable ironie, et dans les faits nous verrions se reproduire tous les effets de l'esclavage économique et religieux. A l'une de ses extrémités, la société serait envahie par le moine ; à l'autre, par le serf.

Si l'on songe cependant que notre production économique et notre enseignement religieux reposent aujourd'hui sur ces contrats et qu'ils ne sont en réalité protégés que par la jurisprudence ; que la fixation des dommages et intérêts est en quelque sorte arbitraire, et que le juge peut en certain cas les élever à ce point d'en faire une véritable peine et de porter atteinte à la liberté individuelle ; que, cet arbitraire ne pouvant se concilier avec l'inamovibilité, la sanction pécuniaire de tous les contrats de louage devra nécessairement être universellement remise aux tribunaux d'arbitres, de prud'hommes ou de commerce ; que le mariage des prêtres ne saurait être annulé lorsqu'il est accompli ; que cet accomplissement dépend des officiers de l'état civil ; qu'ainsi le sort des contrats mixtes sera bientôt à la merci d'une magistrature et d'une administration électives qui n'ont point le caractère conservateur et traditionnel de la magistrature et de l'administration nommées par le pouvoir central ; que d'ailleurs le contrat de louage et le vœu de célibat sont très-énergiquement attaqués et que

les luttes politiques ont envahi le terrain du sacerdoce et du salaire ; que les conditions électorales qui donnent naissance aux corps chargés de les défendre, soumettent les éventualités de cette défense aux fluctuations des opinions et en rendront le succès aléatoire pour ne pas dire impossible ; si, dis-je, l'on songe à tout cela, on ne peut s'empêcher de conclure à l'instabilité d'une organisation sociale dont la base et le sommet sont ainsi livrés à toutes les chances de l'avenir, privés de lien conservateur et de soutien, et dont le sort est soumis aux oscillations de l'esprit des corps électifs et de l'opinion publique.

X.

Avant de parler du mariage, je dois attirer l'attention sur un phénomène très-général qui se rattache au sujet de ce chapitre.

Dans notre ordre social, presque toutes les fonctions spéciales sont de véritables contrats personnels par lesquels les fonctionnaires s'engagent à remplir certains devoirs moyennant la jouissance de certains droits.

La société tout entière repose elle-même sur un certain ensemble de droits et de devoirs, commun à tous les citoyens. Cet ensemble est ce que l'on doit entendre par ce mot, le contrat social.

Mais, à mesure que certains devoirs deviennent plus pénibles ou plus étroits pour certains individus, les droits qui correspondent à ces devoirs et qui en sont le prix, la valeur échangeable, pour ainsi dire, s'accroissent et deviennent plus avantageux.

Le devoir devenant plus difficile, on a dû pousser les

fonctionnaires à l'accomplir au moyen d'une sévérité législative exceptionnelle, et d'autre part, les mœurs ont dû contribuer à compenser cette contrainte.

Les deux grands moyens de conservation des divers rouages de la société sont donc les codes et les honneurs spéciaux, en d'autres termes, le respect et la pénalité.

Or, les lois s'adoucissent, le respect s'éteint, nécessairement les droits et les devoirs spéciaux perdent leur ancien caractère, les traditions s'oublient, et l'action de presque tous les corps constitués se dénature avec une effrayante rapidité. Ce symptôme dépend d'une cause profonde : il est le résultat du mouvement social et d'une grande modification dans les idées. Il ne veut pas dire que les hommes valent moins, mais seulement qu'ils s'identifient moins avec la spécialité du corps dont ils sont parties. En réalité, la société y perd, et tellement, que ce phénomène peut être considéré comme le signe d'une désorganisation très-dangereuse. Il importe médiocrement, en effet, à l'ordre social que les divers fonctionnaires dont il a besoin se distinguent par de nombreuses qualités, mais il lui importe beaucoup qu'ils possèdent à un haut degré les qualités nécessaires à leur fonction. Or, une tendance contraire à ce besoin se dénote très-énergiquement, et de plus en plus tout le monde se ressemble. Le prêtre est plus homme; je ne veux point dire qu'il y perde, mais la société y perd : il est moins prêtre; le soldat est plus homme, il est moins soldat; le magistrat est plus homme, il est moins magistrat; et déjà l'avocat, le médecin, le notaire, sont à peine avocat, médecin ou notaire : ils sont tout simplement hommes. Si les relations y gagnent en largeur et en so-

ciabilité, elles y perdent en profondeur et en sûreté. Distinguez, à coup sûr, un marchand d'un artiste ou d'un littérateur !

XI.

Je viens de qualifier ce mouvement universellement constaté de symptôme dangereux : il n'est tel que parce que l'on s'obstine à vouloir maintenir cependant le caractère des anciennes institutions, et que l'on expose ainsi le pays à une véritable décadence ; mais si l'on voulait se pénétrer de cette vérité que toute modification dans les mœurs doit amener une modification corrélative dans les lois, ce mouvement serait, au contraire, infiniment heureux, et nous conduirait bientôt à de véritables progrès. En tout cas, cette tendance est essentiellement révolutionnaire et légitime. Quoi qu'on fasse pour lui résister, on échouera dans toutes ces tentatives.

Je veux en préciser la cause et les conséquences.

La société française et catholique ayant pour point de départ une autorité divine et supérieure à l'homme s'était construite sans tenir absolument compte de l'homme. Bien loin de penser qu'elle devait se modifier pour les individus, elle pensait que les individus devaient se modifier pour elle. C'est ce qu'elle entendait par son droit de moralisation. Aussi, obligée qu'elle était de créer diverses catégories de personnes pour remplir les diverses fonctions dont elle avait besoin dans son système, elle avait créé des morales fort différentes suivant ces catégories, et n'avait point les mêmes exigences pour un marchand, pour un artiste, pour un soldat, pour un magistrat, pour un prêtre; elle les jugeait chacun au

point de vue de sa fonction, et ne réclamait d'eux, en dehors de l'obéissance générale aux lois, que les vertus qui pouvaient donner à tous une sûreté complète dans les relations qu'amenaient leurs ministères. Alors que cette sûreté existait, le reste était compté pour peu de chose, et l'individu jouissait de toute l'estime qui pouvait s'attacher à la fonction. En ce sens, au point de vue purement social, il n'y avait pas d'hommes dans cette organisation ; il y avait des rouages plus ou moins honorés, suivant qu'ils étaient d'une espèce plus rare ou plus nécessaire, plus difficiles à produire ou à remplacer.

Sous ce rapport, on avait été fort loin, il s'était produit une habitude générale de l'esprit de corps, qui agissait fortement sur les individus, et les rapprochait singulièrement du type le plus parfait de leur profession.

Jusqu'à ce jour, toutes les sociétés ont présenté ces caractères : il n'en pouvait être autrement, puisque toutes ont été fondées sur des systèmes préconçus destinés à modifier la nature individuelle.

XII.

Un des meilleurs moyens de se procurer ces spécialités est sans contredit l'hérédité. C'est pourquoi il y a toujours eu tendance à établir cette forme de transmission dans les fonctions, et cela d'autant plus qu'on attachait plus d'importance à leur nature, et qu'on les considérait comme étant plus difficiles à remplir, et, par suite, comme étant d'un ordre plus élevé. Indépendamment d'une transmission que l'on ne peut nier et que l'on obtient au bout de quelques générations chez les

hommes comme chez les animaux, on se ménage ainsi l'influence d'une éducation tournée dès le premier âge vers un but que l'enfant accepte comme une nécessité, et qui le pénètre de cet esprit de corps, de cette grâce d'état, dès le berceau.

Les aristocraties ont d'autant plus de tort de se glorifier de leurs qualités, alors qu'elles ont perdu leur utilité sociale, qu'elles ne les obtiennent jamais qu'en se déshumanisant, pour ainsi dire ; dans ce travail de spécialisation, les races perdent toujours plus qu'elles ne gagnent. Ce n'est point impunément que l'on refait la nature humaine. J'ai déjà fait voir à quel prix Lycurgue avait construit la race des Spartiates. Certes, elle avait de glorieuses qualités, mais par combien de sacrifices avaient-elles été obtenues ?

Quand on veut se procurer ainsi certaines aptitudes de race, il faut toujours, pour réaliser cette hypertrophie de certains organes, en atrophier quelques autres, et les résultats apparents sont d'autant plus brillants qu'on en a supprimé davantage ; cela est si vrai que lorsque les aristocraties veulent s'humaniser en se complétant, elles perdent bien vite leurs caractères distinctifs et spéciaux, et qu'elles deviennent abusives et injustifiables en droit parce qu'elles sont inutiles. Un des exemples les plus frappants de cette vérité s'est produit en France. Quand la noblesse, appelée à la cour, voulut ajouter des qualités nouvelles à sa valeur presque purement militaire, elle perdit une partie des dons remarquables qui la caractérisaient. A mesure qu'elle ajoutait quelque chose à sa manière de comprendre et de sentir, il lui arrivait ce qui arrive à notre société tout entière ;

elle perdait en hauteur ce qu'elle gagnait en largeur. Elle eut de la littérature, de la philosophie, de la science, de l'amour du luxe et des plaisirs, enfin, elle devint humaine, mais elle ne présenta plus de caractères d'exception. Si bien qu'elle se vantait encore d'être une institution essentiellement militaire et gouvernementale, alors que la bourgeoisie pouvait lui montrer des administrateurs plus habiles, des ministres plus intelligents et plus hardis, des généraux qui ne demandaient qu'une armée pour gagner des batailles. Elle pouvait toujours se vanter de plus de finesse dans les appréciations usuelles, de plus de délicatesse dans les formes, de plus de bienveillance extérieure et de dignité habituelle dans l'exercice du pouvoir; mais à quel prix conservait-elle ces derniers vestiges de son utilité gouvernementale? Au prix de l'ignorance de la plupart des sciences exactes et techniques, et d'une inintelligence presque absolue des relations industrielles et commerciales: tant il est vrai que l'homme vaut l'homme, et qu'on n'exagère certaines aptitudes qu'en diminuant d'autres aptitudes. La création des aristocraties, et, pour parler d'une manière plus générale, l'hérédité des fonctions et l'esprit de corps n'ont pour but que d'obtenir ce développement de quelques organes aux dépens de quelques autres, et de rompre ainsi l'équilibre de l'organisation humaine.

XIII.

L'hérédité des fonctions a presque entièrement disparu, cependant il en reste quelque chose dans l'hérédité de la propriété du sol. Je dirai plus loin les motifs

de cette assimilation entre la propriété de la terre et les fonctions sociales.

L'esprit de corps diminue tous les jours, et il est peu d'hommes qui ne soit plus flatté de la considération qui s'attache à l'ensemble de ses qualités comme homme, qu'à celle qui serait déterminée par sa valeur professionnelle. Les récompenses honorifiques (la légion d'Honneur) ont perdu tout caractère spécial.

Pour préparer à cette spécialisation de l'individu il reste donc l'éducation, pour la maintenir il reste la vocation; or l'éducation est contrariée par le ton social, la vocation par la tendance de l'homme à se généraliser lui-même en variant les objets de ses travaux.

C'est qu'en effet la société n'a plus le droit de modifier ainsi l'homme, et d'exiger qu'il se dénature pour remplir le rôle qu'elle lui assigne et la servir. Puisant son origine dans l'autorité humaine, elle est une conséquence de la conscience individuelle; elle doit se faire pour l'homme, et l'homme ne veut plus se faire pour elle. Entre ces deux termes, l'homme et la société, celui qui doit se modifier, c'est-à-dire se moraliser pour devenir adéquat à l'autre, ce n'est plus l'homme, c'est la société.

Voilà le côté profondément sérieux sous lequel doit être envisagée cette décadence de l'esprit de corps, et cette tendance actuelle de tous les hommes à se généraliser de plus en plus. Ils s'affirment, ils sont dans leur droit, et nul ne peut s'y opposer. Que la société s'arrange de cela, c'est l'affaire de tous, mais nul ne se modifiera désormais pour elle.

Or, sans la spécialisation des fonctions, l'ordre social,

tel qu'il est encore constitué de nos jours, est tout simplement impossible. S'il ne se modifie pas de manière à devenir compatible avec le besoin invincible dont je parle en ce moment, il sera tout simplement encore détruit et désorganisé.

Voilà le fait, il est convenable qu'on y songe.

XIV.

Cette tendance générale a déjà été caractérisée par moi dans le chapitre sur le jugement en équité en ces termes :

Désormais ce ne sera plus la société qui justifiera l'homme, mais ce sera l'homme qui justifiera la société.

Enfin l'on ne croit plus que l'homme doive se faire pour la société, mais bien la société pour l'homme.

De ces deux termes mis en présence, l'homme et la société, s'il y a conflit, celui qui devra se modifier ce ne sera plus l'homme, mais la société.

L'estime ne s'attachera plus à l'homme, suivant qu'il se sera rendu plus ou moins conforme à la doctrine sociale.

Mais l'estime s'attachera d'autant plus à la doctrine sociale, qu'elle sera plus ou moins compatible avec les besoins et les désirs des hommes.

Un tel mouvement de l'opinion n'est que la conséquence morale de la déclaration légale de la liberté de conscience.

Ce grand principe se manifeste ainsi complètement en transformant les mœurs et les lois.

Il suffit de ce que je viens de dire pour montrer com-

bien est inintelligente et mensongère cette assertion que le socialisme entreprend de changer la nature humaine, alors que c'est dans cette nature elle-même qu'il trouve sa justification, et qu'à la différence du catholicisme, qui crée l'idéal social tout d'abord, et tente de ramener les hommes à cet idéal fixe et supposé parfait, le socialisme accepte comme idéal la nature humaine, et tente de ramener la société vers cet idéal qu'il regarde comme parfait et de droit divin, tandis que l'ordre social est à ses yeux imparfait et de création humaine.

XV.

Il ne faut point s'aveugler sur les résultats d'une telle tendance. Elle est d'autant plus grave qu'elle est universellement acceptée, et que l'immense majorité des citoyens la regardent comme essentiellement bonne et légitime.

Tout effort pour combattre ce mouvement semblerait une tentative pour recréer des aristocraties et pour chasser de la société le grand principe de l'égalité. L'instinct public ne se trompe pas, l'inégalité ou pour mieux dire la différence des droits et des devoirs est en effet le seul moyen de reconstituer largement l'esprit de corps et l'identification de l'homme avec sa profession.

Il y a plus, les femmes, dont l'action est si puissamment conservatrice, et chez lesquelles la force du sentiment familial produit d'ordinaire le respect de la tradition; les femmes se sont montrées sous ce rapport plus révolutionnaires encore que les hommes.

Or, quand l'influence de l'amour et de la liberté vient à dominer celle des sentiments de famille et de la tradition, c'est-à-dire, quand l'élément conservateur par excellence, la femme, agit dans une société dans le sens du mouvement, il ne reste plus qu'à prononcer le « *consummatum est*, » et à chercher dans des principes nouveaux les moyens d'organiser un ordre social compatible avec les nouvelles tendances des mœurs.

Ceci ne fait plus doute; partout le ridicule s'attache en quelque sorte aux hommes qui, profondément dévoués à l'ordre social, lui font le sacrifice entier de leur individualité, et ne songent qu'à s'absorber dans leur fonction et à la remplir avec perfection et conscience.

Il ne faut donc point leur faire un reproche de reculer devant un tel sacrifice, alors que personne ne leur tient compte de leur dévouement.

Mais il n'en est pas moins vrai que le respect qui s'attachait aux fonctionnaires disparaît forcément du corps social, et que d'autre part les fonctions sont mal remplies.

Ainsi je ne crois dire rien d'offensant pour l'armée en affirmant que l'esprit militaire s'éteint tous les jours. On n'aime plus à s'entendre louer uniquement comme soldat.

De même, il y a tout autant de distance entre nos anciens parlements et nos cours de justice, qu'entre Notre-Dame de Paris et Notre-Dame de Lorette.

Quant au prêtre, il n'est plus reconnaissable; il devient chaque jour plus semblable à tout le monde, et dans quelques années il ne sera qu'un célibataire habillé de noir.

Un des signes les plus apparents de ce mouvement des esprits, est l'abandon de l'uniforme et de tous les signes distinctifs. On s'efforce de faire oublier à tous les nécessités de sa position, et bientôt on les oublie soi-même; on craint d'être pédant, on cesse d'être digne; on néglige à la fois ses devoirs et ses droits, et pour éviter le ridicule on consent à perdre le respect.

De l'absence de foi religieuse ou sociale est née l'indifférence individuelle; l'homme, sans cause première, ne se comprend plus, et ne conçoit pas ses travaux sans cause finale. Chacun a le scepticisme de soi-même, et nul ne se prend désormais au sérieux.

XVI.

Dans le chapitre suivant, en examinant les modifications qu'ont subies les bases du contrat personnel le plus général (le contrat social), je tâcherai de déterminer la cause invincible et profonde de cet état de dissolution des relations humaines et de cet affaïssement de toutes nos hiérarchies organiques.

Je dois auparavant dire quelques mots du mariage. C'est un sujet très-délicat. Indépendamment de la nature des sentiments que le mariage doit régler, et de son importance morale, il domine la constitution de la famille. Or, l'organisation familiale est le plus puissant élément de conservation que renferment les sociétés modernes: en touchant au mariage on touche aux organes vitaux de l'ordre social; là toute blessure est mortelle. Aussi dans un tel examen l'on ne saurait apporter trop de soin, de défiance de soi-même, de modération et de prudence; cependant la maladie est certaine, le péril est imminent,

et ce serait une timidité que l'on pourrait à bon droit taxer d'indifférence et de mépris pour les hommes, ou d'égoïsme et de lâcheté, que de reculer devant l'étude d'une crise inévitable, de laquelle tous doivent être prévenus, à laquelle tous doivent se préparer.

Plusieurs affirment que l'on doit s'interdire la discussion sur un tel sujet. Je l'ai déjà dit, ce ne sont là que les affirmations de la peur. En se croisant les bras, en fermant la bouche et les yeux on ne sauve rien, et ce n'est point à l'heure du danger qu'il est convenable de s'endormir et surtout de s'irriter contre ceux qui veulent rester réveillés. On dit, il est vrai, pour justifier le silence, que ces discussions agitent des masses nombreuses, unissent des intérêts égoïstes, accoutumés à la violence, et qu'ainsi, sous prétexte de science et d'études, elles sont un appel à la force brutale et à l'ignorance.

Cette fin de non-recevoir, vicieuse en principe, est absolument sans valeur dans la question spéciale que je veux traiter ici.

XVII.

Encore aujourd'hui le petit nombre des citoyens participent directement aux fonctions politiques; la propriété foncière est accessible à un beaucoup plus grand nombre; la très-grande majorité des citoyens mâles est libre de participer à tous les droits du père et de l'époux, et, bien loin de la restreindre, l'action sociale s'efforce de protéger cette liberté. Il résulte de cet état de choses la plus grande facilité à grouper des intérêts nombreux et égoïstes contre un gouvernement et à le renverser par la violence. Une révolution économique qui

modifierait réellement le système d'organisation de la propriété foncière est beaucoup plus difficile; quant à l'organisation familiale, elle est absolument inattaquable par la violence ou la réunion d'intérêts ennemis, et l'on peut affirmer qu'elle ne saurait être atteinte que par les changements qui s'opèrent dans les idées et dans les mœurs. Cela est si vrai, que les pouvoirs politiques sont en ce temps généralement attaqués et critiqués par tout le monde, que l'organisation économique est suspecte surtout aux classes les plus nombreuses et les plus ignorantes, lesquelles ne songent point à porter atteinte à la législation qui régit la famille; tandis que le mariage jouit d'un moindre respect théorique et d'une moindre autorité dans les classes les plus riches et les plus influentes qui défendent l'ordre économique avec le plus d'énergie.

Les révolutions violentes sont ainsi d'autant plus difficiles qu'elles offrent plus de gravité; lorsqu'elles doivent être radicales elles sont même impossibles, et la société met sous la sauvegarde des intérêts individuels les plus nombreux les organes les plus nécessaires à sa durée.

L'édifice social peut en effet supporter de nombreuses révolutions politiques sans être sérieusement ébranlé, il peut même résister à des transformations économiques de la nature la plus menaçante en apparence; mais il s'écroule toujours dès qu'un changement essentiel se produit dans l'organisation familiale et dans les lois qui règlent les rapports entre l'homme et la femme, le majeur et le mineur, le tuteur et le pupille.

Ces rapports sont aujourd'hui menacés; leur conservation est devenue précaire. J'ai déjà signalé plusieurs des causes qui contribuent à ce résultat. Un des symptô-

mes les plus dignes d'attention par lequel elles se manifestent, est la difficulté logique de défendre l'organisation de la famille. On tombe généralement, à ce sujet, dans une pétition de principe singulière. L'autorité religieuse ayant perdu sa valeur législative, on justifie l'indissolubilité du mariage par la nécessité de l'éducation et de la tutelle des enfants ; puis l'on justifie les droits de tutelle et d'éducation du père et de la mère par la nécessité de donner à l'union des sexes une base sentimentale et morale durable que n'offre pas l'amour, quels que soient les efforts qu'ait tentés l'humanité pour donner à cette passion un caractère permanent auquel elle a jusqu'à présent résisté.

XVIII.

Il est superflu de discuter un tel raisonnement, bien qu'il soit tenu par les hommes qui conçoivent le mieux les besoins de la société. Il n'est point seulement un cercle vicieux, il repose en outre sur une étrange conception de la vie ; en basant exclusivement l'union de l'homme et de la femme sur le sentiment familial il réduit la fonction de l'amour à néant. L'amour devient en effet inutile, on n'en comprend plus la cause finale, on se demande avec inquiétude qu'elle est cette anomalie d'un organe moral superflu ; la plus ardente et la plus noble des passions n'est plus qu'un non-sens, une course folle, un élan sans cause et sans but, au sein de cette humanité dont le mariage de convenances et de raison est devenu l'idéal.

Je n'exagère rien ; ces funestes doctrines ont envahi les couches supérieures de la société ; elles filtrent len-

tement du sommet à la base ; elles pénétreront partout. Alors il faudra choisir : plus d'amour ou l'adultère ; ou l'amour se retirera du monde, ou l'on aimera sans souci de l'ordre ni des lois.

Ne vous bercez point de cette illusion que vous conservez l'œuvre de l'Eglise ; elle n'agissait point ainsi ; quand elle demandait le sacrifice de l'amour, elle demandait aussi celui de la famille, et quand elle unissait les sens, elle unissait les cœurs. Elle ne faisait point appel aux préoccupations de l'avenir, aux froideurs du calcul : *Aimez, disait-elle, et soyez heureux : Dieu nourrit les petits des oiseaux, il nourrira les vôtres.* Et si elle avait dû scinder l'amour, ce n'est jamais à l'âme qu'elle eût préféré la vie, elle ne matérialisait point sa doctrine, et le sentiment en elle a toujours dominé les sens. Cette difficulté logique que l'on éprouve à défendre une institution et les fâcheux résultats qu'amènent les paralogismes dont on se sert en de telles circonstances sont toujours les signes précurseurs d'événements funestes. Ils indiquent qu'une nation a cessé de comprendre l'esprit créateur des formes dans lesquelles elle est enfermée. Dès lors, ces formes réduites à l'état de fait ne sont plus respectées que par une sorte de routine et de préjugé ; elles cessent d'entraîner les hommes vers un idéal que l'on ne voit plus en elles, vers une perfection qui n'est plus comprise, et bientôt il arrive que les moyens que l'on emploie pour les défendre agissent précisément en sens inverse du résultat que l'on s'était promis, et suffisent seuls à les détruire en les dénaturant.